**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE**

**L'ASSOCIATION BADMINTON DUNOIS**

**SAISON 2025-2026**

FORCE OBLIGATOIRE

- Le règlement intérieur est établi, car la pratique d'un sport au sein d'une association n’est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles.

- Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation et il est distribué en septembre avec la fiche d'inscription ainsi que le questionnaire médical.

- Aucun adhérent mineur ne pourra être inscrit au sein de l'association.

COTISATION ET INSCRIPTION

- Avec l’ensemble des nouveaux membres du bureau, nous avons décidé que la cotisation s’élèverait à 45€.

- Le montant sera perçu par chèque (à l'ordre de l'association Badminton Dunois) ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être fait par la suite.

- Le montant de la cotisation est valable pour la saison du 1er septembre au 31 août de l’année suivante. Il est fixé chaque année lors de l'assemblée générale.

- L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier complet comprenant : un certificat médical ou le questionnaire de santé, la fiche d'inscription, l’autorisation du droit à l’image (autorisé ou non), le règlement et la cotisation.

- Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique, il est l'acte volontaire du contractant.

CERTIFICAT MÉDICAL

- La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu’après présentation d'un certificat médical si vous avez répondu OUI à une réponse du questionnaire de santé.

- Dans ce cas le certificat médical est valable 3 ans mais un questionnaire de santé doit être rempli pour la deuxième et troisième année.

- Si, le questionnaire de santé, toutes les réponses sont NON, dans ce cas pas besoin de certificat médical. Il faudra simplement renouveler le questionnaire chaque année.

- L'association dispose d'une assurance responsabilité civile avec la MAIF.

RESPONSABILITÉ

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement et les vestiaires.

- L'association n'est pas responsable d'un accident corporel entre 2 joueurs.

LES CRÉNEAUX HORAIRES

- Lundi et mercredi de 20h00 à 23h00 au gymnase Paulsen, Ruelle des Vaubris à Châteaudun.

ACCORDS PONCTUELS D’ACCUEIL

- Le club de badminton de Cloyes sur le loir se propose d’accueillir, de manière ponctuelle et exceptionnelle, des membres d’un club du Badminton Dunois et réciproquement le :

- Mardi et jeudi de 20h00 à 23h00 à la salle Omnisports, 16 route de Montigny à Cloyes sur le loir.

VACANCES SCOLAIRES

- Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement sont maintenues, sauf pendant les vacances de Noël et durant 3 ou 4 semaines au mois d'août.

PÉRIODE D'ESSAI

- Toute personne peut venir s'essayer au badminton durant deux séances gratuitement. Au-delà, l’inscription doit être enregistrée par l'un des membres du bureau.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

- Chaque adhérent commence l'activité par le montage des poteaux et filets, et termine par le démontage et rangement.

- L’adhérent doit respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à sa disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans l’état ou nous l’avons trouvé tout au long de l'activité (ranger vos volants, bouteilles vides, etc.).

- Des raquettes et des volants sont mis à votre disposition par l'association.

COMMUNICATION

- En cas de besoin, l’adhérent peut contacter l'association par téléphone soit à :

\*Présidente de l'association : Mme Chabot Aurélie -----06.64.72.82.24

\*Vice-Président : Mr Belina Mikael ----------------------06.76.15.48.80

\*Secrétaire : Mme Bequet Morgane ----------------------06.03.69.35.95

\*Trésorière : Mme Roulleau Céline ----------------------06.17.94.05.70

- Ou par email à : [***associationbaddunois@gmail.com***](mailto:associationbaddunois@gmail.com)

- Site internet : ***https://badmintonchateaudun.sportsregions.fr/***

- Toute manifestation organisée par l'association est soumise à une inscription préalable de l’adhérent, pour une meilleure organisation des membres du bureau.

ÉTAT D'ESPRIT

- L'association doit faire valoir les principes fondamentaux du sport, tels que le respect de l’adversaire, tant dans la victoire que dans la défaite. Tout propos injurieux, sexiste ou raciste sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

- Chaque adhérent comprend qu'il représente le club et ses valeurs, et s'efforcera donc d’avoir en toutes circonstances une attitude fair-play et conviviale, que ce soit pendant les créneaux hebdomadaires ou pendant les rencontres internes et externes.

- Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit et le respect des autres. C’est pourquoi, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement en mélangeant de temps en temps les niveaux des joueurs pour plus de convivialité.

- **En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.**

MODIFICATION ET RECLAMATION

- Le présent règlement peut être modifié à la suite d'une assemblée générale conformément aux statuts ou par une décision du bureau.

- Toute réclamation doit être adressée par écrit à la présidente.

Règlement actualisé le 16/09/2025 par les membres du bureau.